

Au moment où nous concevons ce règlement 2021, et suivant l'évolution des règles sanitaires dans les mois à venir, nous serons peut-être contraints de modifier certaines conditions.

CIRCUIT DES PLAGES VENDEENNES 2022 DU SAMEDI 12 AU DIMANCHE 20 FEVRIER

Samedi 12 : Challans - **Dimanche 13** : Notre Dame de Monts - **Mardi 15** : Chantonnay

Jeudi 17 : St Georges de Pointindoux –

Samedi 19 : Le Poiré sur Vie – *Contre la montre par équipe le matin*

Dimanche 20 : Commequiers

ARTICLE 1 : Organisation

Organisé par le « Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes », dont le siège social est situé Mairie 1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est en classe (Elite Nationale 1.12.1) ouverte à la catégorie Elite Professionnel. Grille 1220/20. Les épreuves ne pourront excéder 180 Km.

ARTICLE 3 : Participation – Engagement

ENGAGEMENT PAR EQUIPE

- ➔ Nombre d'engagés par **équipe** : **7 maxi** + 4 remplaçants - 5 minimum + 3 remplaçants
- ➔ Les engagements se feront uniquement **par équipe et par bulletin** avec un maximum de 25 équipes.
- ➔ Les priorités pour la sélection :
 1. Participation à toutes les épreuves avec 7 coureurs
 2. Continentale - N1 – N2 – N3

Une réponse est impérative **avant le 1^{er} décembre** pour une éventuelle sélection, qui vous sera communiquée au plus tard le 15 décembre.

➔ Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve.

Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.

Contact : Hubert GUILBAUD engagement@cocpv.fr - 06 71 99 92 13 -- Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76

ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs

- La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs) se fait de 11h30 à 12h15 dans la salle indiquée sur le document route ou sur Pays de la Loire Cyclisme.
- La réunion des directeurs sportifs sera à 12h15 dans une salle indiquée sur place
- La signature des coureurs se fera à proximité du podium protocolaire de 12h45 à 13h10
- Appel des coureurs sur la ligne de départ : 13h10, départ fictif à 13h25 et départ lancé à 13h30
 - ➔ Pour le samedi matin le règlement vous sera envoyé après sélection.

ARTICLE 5 : Challenges du Circuit des Plages Vendéennes

• Challenge individuel

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	30	25	20	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

A l'issue de chaque épreuve un classement général est calculé par cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée. En cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

Tout coureur classé dans le challenge devra OBLIGATOIREMENT prendre le départ de la dernière épreuve, sous peine de perdre la totalité des points acquis.

• Challenge par équipe

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	20	17	15	13	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

A l'issue de chaque épreuve un classement général par équipe est calculé sur les 3 premiers coureurs. Le cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée est additionné. Pour la finale en cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

Toute équipe classée dans le challenge devra OBLIGATOIREMENT prendre le départ de la dernière épreuve, sous peine de perdre la totalité des points acquis.

ARTICLE 6 : Classements

- Des classements intermédiaires, **POINT CHAUD** et **RUSH** sont disputés au cours de chaque course, classement sur 3 coureurs.

A chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1^{er} – 5 points – 2^{ème} - 3 points – 3^{ème} – 1 point.

En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les coureurs.

- Désigné par le jury. Le coureur **LE PLUS COMBATIF**
- Le **MEILLEUR ESPOIR** (moins de 23 ans)
- **Pour des raisons de sécurité, tous coureurs à plus de 7 minutes** du peloton principal devra abandonner.

ARTICLE 7 : Pénalités

Les épreuves sont régies par le règlement de la F. F. C

ARTICLE 8 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le document route.

ARTICLE 9 : Protocole

Tous les jours de course : Après l'arrivée, le 1^{er} le 2^{ème} le 3^{ème} de l'épreuve, le 1^{er} des ruschs, le 1^{er} des points chauds, le 1^{er} des jeunes, le combatif du jour ainsi que le 1^{er} du général. Et cela en tenu de coureur, dans un délai de 15 minutes maximum.

Tout coureur qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire se verra retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

Récompense des challenges le dernier jour

Challenge final individuel - Final par équipe – 1^{er} espoir.

La cérémonie protocolaire sera en fonction des conditions sanitaires du moment.

ARTICLE 10 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE et par deux véhicules appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

ARTICLE 11 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 12 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et coureurs acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles ils figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions réglementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

PRIMES 35^{ème} EDITION 2022

EPREUVES EN LIGNE : PAR JOUR			
COMBATIVITE 50€	ESPOIR 50€	POINTS CHAUDS 50€	RUSH 50 €

GRILLES DE PRIX F.F.C.	
Individuelle par jour de course	Contre la montre par EQUIPE
1 220 € sur 20 coureurs	1 400 € sur les 5 premières équipes

CHALLENGE FINAL INDIVIDUEL		CHALLENGE FINAL EQUIPES	
			
1 ^{er}	500 €	1 ^{ère} 500 €	
2 ^{ème}	300 €		
3 ^{ème}	200 €		
4 ^{ème}	150 €		
5 ^{ème}	100 €		